

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, Mmes DRELA, MONFORT, VANDENBROM, FRETE, PIHAN GAUMET, VANPEVENAGE, MM. PIAR, IBRAN, DROUET, SERVAIS, JOLY, RICARD, CUELLE, BONNETON, LEFEVRE, POTET, BOURDON, Mmes FONTAINE, DAUMAS, GRANDJEAN, BALITOUT, BACONNAIS.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur DUBRENAT qui avait donné pouvoir à Madame FONTAINE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Monsieur CUELLE, Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONFORT Mélanie.

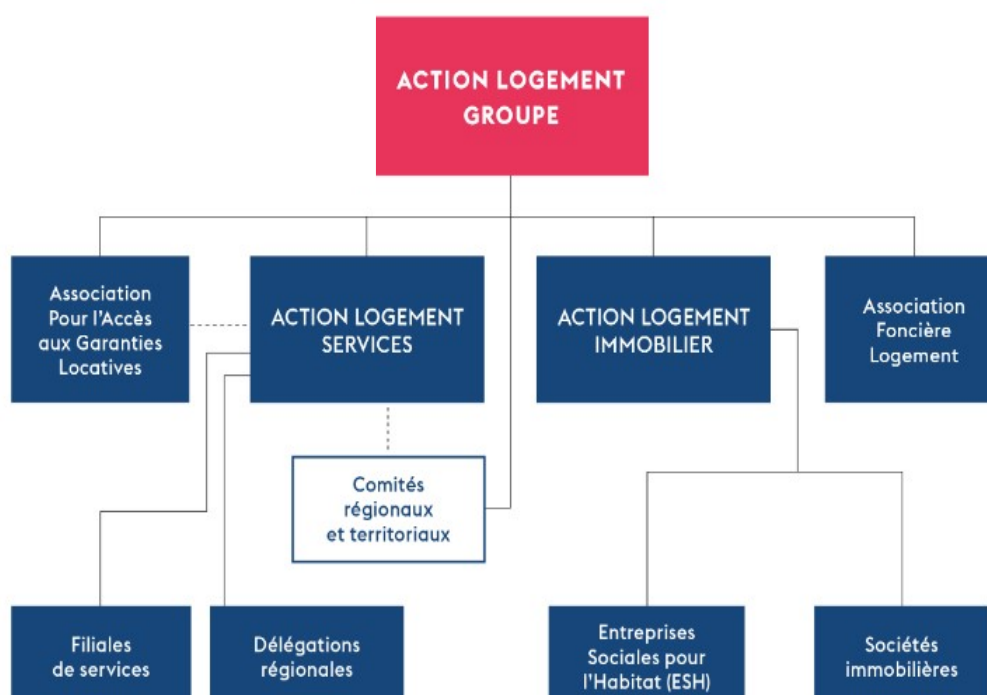
Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 7 Juillet 2021.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

Monsieur le président laisse la parole à Madame NEGRONI pour une présentation des services proposés aux communes et aux salariés par Action Logement.

L'idée de cette rencontre est d'expliquer ce qu' est le groupe action logement et comment il accompagne les salariés sur le territoire.



Les chiffres clés :

- 643 717 aides délivrées dont 73% aux moins de 30 ans dont 85 805 logements attribués,
- 176 976 aides et services accordés aux salariés en mobilité ou recrutement,
- 111 396 aides et services accordés à des salariés en difficulté,
- Plus de 100 000 logements sociaux financés,

Patrimoine de 1 050 476 logements sociaux et intermédiaires,

- 42 378 logements programmés (agrément obtenu),
- 31 456 logements mis en chantier,
- 20 205 logements livrés,
- 2 700 logements en accession sociale.

Les missions :

- **Construire plus et mieux**

Contribuer au financement du secteur pour la construction de logements abordables.

- **Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires**
- **Soutenir la vitalité des territoires**

L'ensemble des activités contribue au développement économique et à l'équilibre des territoires.

Des investissements ambitieux en faveur du logement abordable

- Convention quinquennale 2018-2022
- Plan d'investissement volontaire 2019 – 2022
- Plan de relance 2021 - 2022

35000 logements mis en chantier,

42 000 agréments octroyés pour permettre aux salariés les plus modestes d'accéder à la propriété.

Une large gamme de solutions

LOUER

Faciliter pour les salariés l'accès à un logement abordable et près de leur travail.

Garantie, aides financières, locations sociales, intermédiaires et privées, logements temporaires, résidences sociales et colocations...

ACHETER

Aider les salariés à devenir propriétaire de leur résidence principale.

Prêt à l'acquisition, conseil en accession pour sécuriser le projet immobilier, offre de biens à l'achat, neufs ou anciens...

FAIRE DES TRAVAUX

Accompagner les salariés dans leur projet de travaux.

Amélioration de la résidence principale, amélioration de la performance énergétique, adaptation du logement...

BOUGER

Simplifier la mobilité professionnelle et réussir l'installation des salariés et alternants recrutés ou mutés.

Recherche de logements, aides financières, logements temporaires...

SURMONTER DES DIFFICULTÉS

Apporter une aide personnalisée aux salariés qui rencontrent des difficultés liées au logement.

Conseil et diagnostic personnel et confidentiel, aides financières

...

Perspectives 2021/2022

- Soutenir la production de 250 000 logements abordables en 2 ans pour 1.17 milliard d'euros.
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement pour les salariés :
 - Accession sociale,
 - Sécurisation locative : Garantie Visale étendue à un plus large public,
 - Accompagnement renforcé pour les salariés en difficulté,
 - Accompagnement des mobilités alternants, jeunes actifs.
- Apporter des réponses ciblées aux besoins des territoires :
 - Mieux accompagner les locataires fragilisés,
 - Transformer des bureaux en logements,
 - Logements et mixité sociale,
 - Copropriétés dégradées,
 - Logements seniors,
 - Accession sociale / vente HLM.
- Accompagner les projets de développement territoriaux : Canal Seine Nord Europe, Territoires d'Industrie, PACTE SAT 2

① Assemblée

1.1 Fournitures scolaires

Monsieur le Président explique qu'à la demande du percepteur, il convient de prendre une délibération mentionnant le nombre de bénéficiaires ayant reçu des fournitures scolaires pour l'année 2021/2022 pour permettre le paiement des factures.

- ⇒ Collège de THOUROTTE : 566 élèves
- ⇒ Collège de RIBECOURT : 426 élèves
- ⇒ plus 33 bons d'achats pour les enfants scolarisés dans des établissements spécialisés ou au Collège de Ressons sur Matz.

Monsieur SERVAIS ne s'oppose pas à cette question mais s'interroge sur la demande du percepteur.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, des chiffres énoncés ci-dessus.

1.2 Point d'information sur l'avancée de la démarche d'élaboration du projet de territoire

Monsieur DE SMET rappelle qu'une réunion est prévue demain sur le projet territoire. Elle prendra la forme d'ateliers participatifs dont les objectifs sont les suivants :

- Identifier les besoins, les problèmes de différents profils d'habitants,
- Proposer des actions, des solutions à ces besoins pour chaque profil,
- Faire émerger des idées puis les partager

qui ont pour but de faire émerger les grandes orientations pour les besoins du territoire.

Les ateliers seront répartis par thème et par groupe de population (jeunes, actifs, professionnels, retraités, extérieurs).

L'élaboration du nouveau projet de territoire de la CC2V permettra d'avoir une ligne directrice sur une dizaine années. Il servira en outre à l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) que la CC2V sera amenée à signer avec les services de l'Etat dans les prochains mois.

Il est précisé, qu'à l'heure actuelle, 25 personnes se sont inscrites aux ateliers. Certaines communes n'ont pas encore répondu.

② Ressources Humaines

2.1 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la CC2V vers la Mairie de Thourotte

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGUIN à la mairie de Thourotte en qualité de responsable de la piscine (remplacement de Monsieur JUBLOT) à hauteur de 30% du temps de travail soit 10h30 pour une durée de un an à compter du 16 octobre 2021.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

2.2 Renouvellement de la mise à disposition de l'assistante de Direction

Monsieur le Président propose de reconduire la convention de mise à disposition de l'assistante de Direction auprès de la CC2V pour une durée de trois ans à raison de 50% de son temps de travail à compter du 26 novembre 2021.

Il rappelle que, suite au départ de Madame ALMY et à la demande de l'Etat de mutualiser les services, Madame LEBOEUF exerçant à la Mairie de Thourotte est venue pour 50% de son temps à la CC2V.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

2.3 Mise à disposition d'une assistante Ressources Humaines de la Mairie de Thourotte

Monsieur le Président explique que la CC2V n'a pas de Responsable Ressources Humaines.

Depuis l'arrivée de Monsieur DE SMET plusieurs procédures ont été mises en place. Il reste désormais à suivre les plans de formation, l'évolution des carrières...

Pour ce faire, il est proposé de mettre à disposition une assistante Ressources Humaines de la ville de THOUROTTE auprès de la CC2V pour 3h30/ semaine (1/2 journée) à compter du 6 octobre 2021 pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Il est précisé que cette mise à disposition est temporaire.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

③ Finances

3.1 Décision modificative N°2/2021 pour le budget général

Monsieur DE SMET explique que sur la section de fonctionnement, il s'agit principalement de mouvements à l'intérieur des budgets des services.

Toutefois, il indique que la Communauté de Communes vient de recevoir une compensation de l'Etat, non prévue lors du vote du budget, à hauteur de 62 119.00 €. De plus, une économie de 7 800.00 € a été réalisée en dépenses.

Il est donc proposé de réaffecter les sommes mentionnées ci-dessus dans l'achat de mobilier et la réalisation de travaux au centre administratif notamment en provisionnant pour une réhabilitation énergétique du bâtiment. En effet, les consommations énergétiques sont très élevées et il est prévu d'investir dans ce domaine. Pour ce projet, la CC2V devrait percevoir des aides de l'Etat.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la Décision Modificative N°2/2021.

II Aménagement du territoire

1.1 Convention d'occupation précaire

Monsieur PASTOT explique que la zone située entre Longueil-Annel et Thourotte doit être viabilisée et aménagée afin de permettre l'installation d'activités économiques.

Depuis mai 2014, la Communauté de Communes est propriétaire d'une partie des terrains. Toutefois, pour ceux n'ayant pas pu faire l'objet d'une résolution amiable, la CC2V doit attendre la fixation judiciaire des indemnités d'expropriation et d'éviction et le versement des indemnités aux propriétaires et exploitants concernés.

Cette zone est actuellement cultivée.

Il est proposé de signer une convention d'occupation précaire avec les exploitants pour les parcelles mentionnées dans le tableau envoyé avec la convocation. Cette convention permet l'exploitation temporaire de biens dont la destination agricole doit être changée. Elle est signée pour une année et est tacitement renouvelable. En contrepartie, l'exploitant devra s'acquitter d'une redevance trimestrielle. Celle-ci est minorée par rapport à un fermage pour tenir compte du caractère précaire de l'occupation.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec les exploitants concernés et tous documents s'y rapportant.

Madame DRELA demande où en est le jugement.

Fin 2020, par le biais d'un nouvel avocat la procédure d'expropriation a été relancée car celle-ci était gelée depuis plusieurs années. L'acquisition des dernières parcelles nécessite un nouveau jugement (ancien jugement à 5€/m²). Dans le mémoire réalisé par

l'avocat – sur la base de ventes de terrains similaires et dans un périmètre géographique proche - la CC2V a proposé l'achat des terres à 2.5€. Un juge des expropriations a été saisi pour venir estimer les parcelles de la ZAC, on espère pour la fin de l'année.

Monsieur DE SMET explique que Monsieur JUSTICE réclame de l'argent pour perte d'exploitation. Pour éviter tout contentieux sur l'utilisation des terres par l'exploitant il a donc été préconisé la mise en place de cette convention d'occupation précaire. La somme a été fixée à 30€ par trimestre.

Monsieur DROUET demande quelle est la surface restante à acquérir.

La CC2V a fait l'acquisition d'un peu plus de 92 000 m2 et il reste la même surface à acquérir. Au total, la ZAC fera environ 19 Ha.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention avec les exploitants concernés.

1.2 Conditions Générales d'Utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Monsieur PASTOT rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les demandeurs d'une autorisation d'urbanisme devront pouvoir déposer leur dossier par voie électronique. Dans le cadre de la mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme, il est nécessaire de définir les conditions générales d'utilisation du téléservice.

Ce document explique les droits et obligations de la collectivité, les droits et obligations de l'utilisateur, le mode d'accès et le fonctionnement du téléservice, le traitement des données personnelles.

Madame DRELA demande comment cela va se passer dans les communes. Monsieur DE SMET explique que Mmes CHAUVELIN et PONGE sont en formation aujourd'hui à ce sujet. Elles viendront ensuite dans les communes pour former les agents des différentes communes.

Monsieur PASTOT précise que les dossiers papiers resteront une possibilité pour les administrés.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le règlement des Conditions Générales d'Utilisation du GNAU.

III Tourisme

1.1 Adhésion à l'association Sites et Paysages de Mémoire par le Musée Territoire 14/18

Madame BACONNAIS rappelle que, dans le cadre du « Musée-Territoire 14-18 », la CC2V est engagée avec six autres communautés de communes dans un travail de valorisation touristique des vestiges de la première guerre mondiale.

Or, les départements autour de la ligne de front de la Première Guerre Mondiale ont inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites et paysages du front.

Ce projet transnational est porté par l'association « Sites et Paysages de Mémoire » qui regroupe associations, individuels et collectivités territoriales souhaitant s'impliquer dans la démarche.

Il est proposé d'adhérer pour apporter notre soutien à ce projet de candidature et montrer notre attachement à voir ces sites conservés et valorisés, pour transmettre aux futures générations.

Le montant de l'adhésion est de 150 €/an.

Il est demandé d'approuver l'adhésion à l'association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre ».

Monsieur BONNARD ne comprend pas l'intitulé de ce point.

Monsieur DE SMET explique que la CC2V a la charge du budget communication du Musée Territoire 14/18 et prend à sa charge l'adhésion.

Il faut lire en titre : « **Adhésion à l'association Sites et Paysages de Mémoire pour le Musée Territoire 14/18** ».

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre » pour la somme de 150€.

IV Questions diverses

Vœux

Les vœux :

- De la CC2V auront lieu le 6 janvier
- De la ville de Thourotte le 5 janvier
- De la ville de Ribécourt-Dreslincourt le 14 janvier

Ultratrail 14/18

Une conférence territoriale des maires sur le sujet de l'ultratrail 14-18 est prévue le jeudi 21 octobre.

Comme il a été évoqué lors du Conseil Communautaire du 7 juillet, cette manifestation sportive inédite verra le jour en mai 2022. Elle consiste en plusieurs courses, dont une de 80 km qui se déroulera de nuit et passera sur neuf de nos communes.

M. François GOMEZ, maire de la commune de Thiescourt et Président de l'Association « La 14/18 », propose de nous accueillir dans sa commune. Il exposera le tracé défini et nous en dira davantage sur l'organisation envisagée.

Monsieur DE SMET demande si le lieu convient à tout le monde.

Il précise que, pour ceux qui le souhaitent, un covoiturage au départ du centre administratif de la CC2V sera organisé.

Conseil Communautaire

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 15 novembre.

Cette date ayant été modifiée ultérieurement il convient de noter que la date du prochain conseil sera le 18 novembre.

Séance levée à 19h20.